

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 42

Artikel: Pernette et piranvôle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207182>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SILENCE, AU CAMP!

Il y a de cela 108 ans; c'était en octobre 1802. La Suisse, composée de dix-huit cantons, formait la *République helvétique* « une et indivisible ». Le canton de Vaud en faisait partie sous le nom de « canton du Léman ». Les couleurs nationales étaient le vert, le rouge et le jaune.

Mais le désordre régnait au camp des Confédérés. La ville de Berne, siège du gouvernement helvétique, fut assiégée par les démocrates des Waldstätten, par les Zurichois, les campagnards de l'Argovie et de l'Oberland, et tous les mécontents du nouvel ordre de choses.

Les membres du gouvernement avaient dû se réfugier à Lausanne, où ils proclamèrent l'abolition des droits féodaux et appelèrent le peuple aux armes.

Le canton de Vaud lui-même était très agité intérieurement. A l'insurrection des *Bourla-Papey*, avait succédé une conspiration, à la tête de laquelle était un comité réactionnaire qui voulait replacer les Vaudois sous le joug de Berne.

Les autorités helvétiques, de plus en plus menacées, se préparaient à passer en Savoie, lorsque Bonaparte intervint. Le général Rapp, son aide de camp, arriva à Lausanne, porteur de la proclamation que voici :

BONAPARTE

PREMIER CONSUL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Aux dix-huit Cantons de la République Helvétique.

A St. Cloud, le 8 Vendémiaire an 11.

HABITANTS DE L'HELVETIE,

Vous offrez depuis deux ans un spectacle affligeant; des factions opposées se sont successivement emparées du pouvoir; elles ont signalé leur empire passager par un système de partialité qui accusait leur faiblesse et leur inhabileté. Dans le courant de l'an 10, votre gouvernement a désiré que l'on retirât le petit nombre de troupes Françaises qui étoient en Helvétie: le gouvernement Français a saisi volontiers cette occasion d'honorer votre indépendance; mais bientôt après, vos différends partis se sont agités avec une nouvelle fureur; le sang suisse a coulé par des mains suisses.

Vous vous êtes disputés trois ans sans vous entendre: si l'on vous abandonne plus longtemps à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans sans vous entendre davantage. Votre histoire prouve d'ailleurs que vos guerres intestines n'ont jamais pu se terminer que par l'intervention efficace de la France.

Il est vrai que j'avois pris le parti de ne me mêler en rien de vos affaires; j'avois vu constamment vos différents gouvernements me demander des conseils et ne pas les suivre, et quelquefois abuser de mon nom, selon leurs intérêts et leurs passions.

Mais je ne puis ni ne dois rester insensible aux malheurs auxquels vous êtes en proie: je reviens sur ma résolution: je serai le médiateur de vos différends, mais ma médiation sera efficace, telle qu'il convient aux grands peuples au nom desquels je parle.

Cinq jours après la notification de la présente proclamation le Sénat se réunira à Berne.

Toute magistrature qui se seroit formée à Berne, depuis la capitulation, sera dissoute et cessera de se réunir et d'exercer aucune autorité.

Les Préfets se rendront à leur poste.

Toutes les Autorités qui auroient été formées cesseront de se réunir.

Les rassemblements armés se dissiperont.

Les première et seconde demi-brigades Helvétiques formeront la garnison de Berne.

Les troupes qui étoient sur pied depuis plus de six mois pourront seules rester en corps de troupes.

Enfin tous les individus licenciés des armées belgicantes et qui sont aujourd'hui armés, déposeront leurs armes à la Municipalité de la commune de leur naissance.

Le Sénat enverra trois députés à Paris: chaque Canton pourra également en envoyer.

Tous les citoyens qui, depuis trois ans, ont été Landamman, Sénateur, et ont successivement occupé des places dans l'autorité centrale, pourront se rendre à Paris, pour faire connoître les moyens de ramener l'union et la tranquillité et de concilier tous les partis.

De mon côté, j'ai le droit d'attendre qu'aucune ville, aucune commune, aucun corps ne voudra rien faire qui contrarie les dispositions que je vous fais connoître.

Habitans de l'Helvétie, revivez à l'espérance!!!

Votre Patrie est sur le bord du précipice: elle en sera immédiatement tirée.

Tous les hommes de bien seconderont ce généreux projet.

Mais si, ce que je ne puis penser, il était parmi vous un grand nombre d'individus qui eussent assez peu de vertus pour ne pas sacrifier leurs passions et leurs préjugés à l'amour de la Patrie, peuples de l'Helvétie, vous seriez bien dégénérés de vos pères!!!!

Il n'est aucun homme sensé qui ne voye que la médiation dont je me charge est pour l'Helvétie un bienfait de cette Providence qui au milieu de tant de bouleversements et de chocs, a toujours veillé à l'existence et à l'indépendance de votre nation, et que cette médiation est le seul moyen qui vous reste pour sauver l'une et l'autre.

Car il est tems enfin que vous songiez que si le patriotisme et l'union de vos ancêtres fondèrent votre République, le mauvais esprit de vos factions, s'il continue, la perdra infailliblement, et il seroit pénible de penser qu'à une époque où plusieurs nouvelles Républiques se sont élevées, le destin eût marqué la fin d'une des plus anciennes.

Signé, BONAPARTE.

L. S. Par le Premier Consul, le Secrétaire d'Etat.
H. B. MARET.

* * *

LE SÉNAT,

AVANT entendu la lecture de la déclaration du Premier Consul de France datée de St. Cloud le 8 Vendémiaire de l'an 11 apportée aujourd'hui par le Général Rap, et dont la teneur précède,

Arrêté:

Qu'il reçoit avec une vive reconnaissance ce nouveau témoignage de la bienveillance du premier Consul pour le Peuple Helvétique, et que le Sénat se conformera au contenu de la dite déclaration en tout ce qui le concerne.

Connaissance sera donnée du présent Arrêté à toutes les Autorités, ainsi qu'aux Chefs des troupes armées contre le Gouvernement. Lausanne le 4 Octobre 1802.

Le Landamman Président du Sénat,
DOLDER.

STOKAR, secrétaire.

D'EGLISE, secrétaire.

Ordonne l'impression et la publication. Le secrétaire chargé *ad-interim* du département de Justice et Police.
RENGGER.

Seule au logis. — M^{me} X. à son mari, qui ne rentre jamais de bonne heure de son cercle :

— Si j'avois su que tu me laisserais aussi souvent seule à la maison, je ne t'aurais pas épousé.

— Mais, ma pauvre poupoule, c'est alors que tu aurais menée une existence solitaire!

L'augmentation. — M. Z., commis d'un gros négociant, se décide, malgré sa timidité, à demander une augmentation de traitement.

Le patron: « Si vos collègues se tirent d'affaire avec ce qu'ils gagnent, vous pouvez parfaitement nouer les deux bouts, vous aussi. »

— Mais c'est qu'ils n'arrivent précisément pas à tourner.

— Alors, saperlipopette! pourquoi voulez-vous être traité mieux qu'eux tous!

Attrapé! — Un meunier cheminait avec son âne.

Un bel esprit le rencontre et lui crie :

— Où allez-vous donc, vous deux ?

— Chercher du foin pour nous trois, répond le meunier.

Pernette et piranvôle.

Dans notre parler vaudois, la bête à bon Dieu (coccinelle) s'appelle une pernette, du mot *pernetta*; et l'on connaît le jeu si populaire parmi nos enfants: ils prennent un de ces jolis coléoptères et, le plaçant dans le creux de la main ou sur le bout du doigt, ils chantent :

Vole, vole, ma pernette,
Il fera beau temps demain.

Ainsi jouent les mioches sans doute un peu partout; mais çà et là le nom populaire de l'insecte change, de même que la ritournelle. Dans le Morvan, la pernette devient une *piranvôle*, et les petits Morvandiaux lui fredonnent ce quatrain :

Piranvôle,
Vôle, vôle,
Envôle toué
Deu côté qui m' mairiré!

Le bain. — Un médecin demanda à un malade comment il avait trouvé le bain qu'il lui avait ordonné.

— Un peu humide.

Femme et royaume. — On demandait un jour au célèbre Milton, auteur du *Paradis Perdu*, la raison pour laquelle un roi peut investir la couronne à quatorze ans dans certains pays, et qu'il ne peut prendre femme qu'à dix-huit :

— C'est, dit le poète, qu'il est plus facile de gouverner un royaume qu'une femme.

Tout feu! — On enterrait un disciple de Bacchus :

— Il s'est éteint bien doucement...

— Oui, mais, de son vivant, comme il *s'allumait* vite!

Théâtre. — La saison théâtrale a débuté jeudi par une représentation pleine de réjouissantes promesses. On jouait *Suzette*, une des meilleures comédies de Brieux. C'est avec un très vif plaisir qu'on a revu dans leurs emplois habituels plusieurs de nos anciens artistes.

Quant aux pensionnaires nouveaux de M. Bonarel, la part faite à l'émotion bien naturelle d'une soirée de débuts, ils nous ont paru, à première vue, ne le céder en rien aux artistes aimés auxquels ils ont succédé. Il est prudent toutefois, pour les juger définitivement, d'attendre une soirée encore ou deux.

Demain, dimanche 16 octobre, pour les débuts de la troupe de drame: *La Tour de Nestlé*, drame en 5 actes et 9 tableaux de Alex. Dumas et F. Gailhardet.

Mardi, 18 octobre, pour les débuts de la troupe de vaudeville: *Théodore et Cie*, vaudeville en 3 actes de Nancey et d'Armont.

Jeudi 20, premier spectacle classique: *Ruy-Blas*, drame en 5 actes en vers, de Victor Hugo.

Le *Kursaal* a fait hier soir, vendredi, ses vrais débuts, avec son vrai programme. Jusqu'ici, depuis sa réouverture, il n'avait eu qu'un programme provisoire, tout attrayant fut-il. Mais les habitués des *Variétés* de Bel-Air attendaient l'opérette et le vaudeville. Ils sont maintenant servis et bien servis.

Ce fut hier une très brillante reprise de *La Veuve joyeuse*, qui sera jouée, pour la dernière fois, durant une semaine.

Ensuite, M. Tapie, dont la troupe est des mieux composées, artistes et ballet, nous donnera, avec le talent de metteur en scène qu'on lui connaît, toute une série de pièces amusantes, inédites pour la plupart à Lausanne. Ainsi, comme opérettes: « Le Petit Faust », « Geneviève de Brabant », « La Chauve-souris », « Les travaux d'Hercule », « M. de la Palisse », « Rêve de valse », « Le Brigand », etc.

Comme vaudevilles: « Le coup de garnac », « La dame du 23 », « Une nuit de noces », etc.

Demain, dimanche, matinée et soirée.

Conférences Thuillard. — Grand succès lundi dernier, pour la première des conférences de M. Thuillard, avec projections, *Promenades d'art en Italie*. Le conférencier a entretenu, avec beaucoup d'intérêt, ses auditeurs de la *Rome ancienne*. Lundi, à 5 et à 8 heures, salle du Conservatoire, même sujet (suite)

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie FATIO & GREC.